## **OPTIMISER LE RÈGLEMENT DES SINISTRES RC DES PARTICULIERS**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA042	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1789,00€

## **LIEUX ET DATES:**

## **PARIS**

- Du 08/06/2023 au 09/06/2023
- Du 30/11/2023 au 01/12/2023

## **OBJECTIFS**

- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.
- Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser l'assuré.

## **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à <u>moinscriptions@ifpass.fr</u>

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

# **POINTS FORTS**

# Modalités pédagogiques :

Les participants travaillent à partir d'études de cas. Ils doivent statuer sur les garanties, les responsabilités

et les recours. Les rappels techniques, juridiques et les apports méthodologiques s'effectuent au fur et à mesure de cet entraînement. La jurisprudence est analysée pour mesurer ses conséquences pratiques sur la gestion des sinistres.

#### Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

## **PROGRAMME**

- A. Analyser les étapes de gestion d'un sinistre responsabilité civile impliquant des particuliers
- 1. Vérifier l'imputabilité des garanties à l'événement déclaré
- 2. Dégager les exclusions et limitations de garantie dans le temps et dans l'espace
- 3. Prendre les mesures conservatoires
- B. Apprécier les responsabilités et mettre en oeuvre les recours
- 1. Mesurer les évolutions jurisprudentielles
- 2. Rechercher et analyser les obligations des parties impliquées dans le sinistre
- 3. Apprécier la nécessité de recourir à l'expertise amiable ou judiciaire
- C. Indemniser les victimes
- 1. Déterminer les préjudices matériels indemnisables
- 2. Évaluer les préjudices

#### Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

## **Personnalisation parcours:**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

### **PUBLIC**

Confirmés dans les fonctions de : Chargés d'indemnisation habitation Managers indemnisation multirisque habitation Gestionnaires de contrats habitation Gestionnaires surveillance du portefeuille

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

#### AA041 - AA090

## Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à <u>mo-inscriptions@ifpass.fr</u> au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

# TARIFS ET FINANCEMENTS

1789,00 € Exonérés de TVA Déjeuners offerts

## CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 16/12/2025 à 15:51